

 MANDAT de Prélèvement SEPA		Des hommes au service de vos énergies	
Référence Unique du Mandat Version 1			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.			
Votre Nom	Client Payeur N°		
Votre adresse	(B) 1 (C) 2 (C) 2		
Les coordonnées de votre compte	(C) 2 (C) 2		
Nom du créancier	(F) 1		
I.C.S	(S) 2 (R) 2 (R) 2 (R) 2		
Type de paiement	(R) 2		
Signe à	Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☐ (Passez votre choix)		
Signature(s)	(K) 2		
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.			
Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.			
Code identifiant du débiteur	(F) 2		
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	(M) 1 (R) 2 (R) 2		
Contrat concerné	(R) 2 (R) 2 (R) 2		
A retourner à : Energies du Santerre 32 FAUBOURG DE BRETAGNE 80200 PERONNE			
Zone réservée à l'usage exclusif du créancier			

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB



OFFRE COMMERCIALE CONDITION PARTICULIERES

ÉNERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	RODE SERVE		
N° SIRET	88 483 895 400 011		
Code APE	8820B		
Adresse	210 chemin du Cros		
Code Postal	26210		
Ville	SAINT SORLIN EN VALLOIRE		
Interlocuteur	M. SERVE Roderick Hervé		
Tél. Fixe		Portable	06 72 21 45 47
Mail	sar-lies-epars@orange.fr		

2- Objet de l'offre

Énergies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	RODE SERVE			
Adresse	210 chemin du Cros			
Code Postal	26210			
Ville	SAINT SORLIN EN VALLOIRE			
Identifiant PDL ou RAE	30 001 971 383 678		GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA		Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU	
Puissance de Tension	HPH : 102 kVA	HCH : 102 kVA	HPE : 102 kVA	HCE : 102 kVA
Consommation estimée	HPH : 79456 kWh	HCH : 25549 kWh	HPE : 88863 kWh	HCE : 27055 kWh
			soit CAR :	220 723 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : MES au + vite

Date de fin de fourniture : 31/08/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

Offre commerciale - Conditions Particulières Énergies du Santerre - 30 Fausbourg de Bretagne 50200 Perno

SERVE Roderick

PRIX DE LA FOURNITURE		
Offre mois	Prix Heures	Prix Heures
	83,55 €/MWh	54,96 €/MWh
Offre mois	Prix Heures	Prix Heures
	60,33 €/MWh	47,30 €/MWh

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE		
Offre 48 mois	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	83,55 €/MWh	54,96 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	60,33 €/MWh	47,30 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	43,70 €/MWh	29,40 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	19,70 €/MWh	18,20 €/MWh
BT>36KVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)	
	Terme fixe	
	10,44 €/KVA	
	Composante annuelle de Gestion (CG)	
	183,60 €/an	
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	
	438,00 €/an	

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36KVA CU	TCFE	CTA	CSPE	TVA	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,95 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro de prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,50 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit. Elle est de 3,18 €/MWh.

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

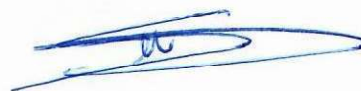
CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies du Santerre - 22 Pavlovski de Bretagne 35000 Rennes

Service Raccordement



7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements**Composition de la facture :**

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : $15 \times \text{CAR}$ (Consommation Annuelle de Référence en MWh) $\times$ Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies du Santerre - 32 Faubourg de Bretagne 80200 Peronne

SE RUE Roderrick

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...)

disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

11/09/2020 14h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par la GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne - 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour RODE SERVE

A St Socin le 10 09/2020

Société : SAS Rodeserve

Nom : SERVE

Fonction : président

Signature précédée de la mention « bon pour accord »

Bon pour accord

**ÉNERGIES
DU SENTERRE**

Des hommes
au service de
vos énergies

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Senterre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Senterre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Client Payeur N°

Votre Nom

SAS RODE SERVE

Votre adresse

210 chemin du Cros

26210

ST SORLIN EN VALLOIRE

Les coordonnées de votre compte

FR76 1390 6001 2085 0662 3322 276

Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

A6RIFRPP839

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

Energies du Senterre

I.C.S.

Nom du créancier

FR1880B528

Numéro d'identification SEPA

32 FAUBOURG DE BRETAGNE

Numéro d'ordre de la rue

80200

PERONNE

Code postal

Ville

Type de paiement

FRANCE

Signe à

Paiement récurrent / répétitif ☐

Mensualisation ☐

Prélèvement à la facture ☒

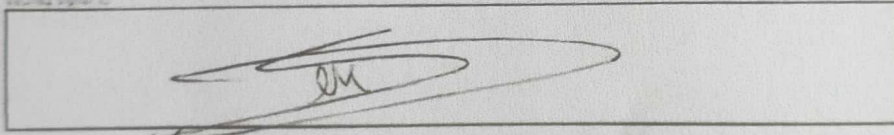
(Cochez votre choix)

Signature(s)

Signature

Date 10 09 2020

Signature signée



Info : Vos droits relatifs au présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur

Indiquer si tout code que vous fournissez est rectifié par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

Si le tiers débiteur est votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Senterre et un tiers (par exemple, vous payez le facture d'un tiers personnel), veuillez indiquer son nom. Si vous devez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur

Si le tiers débiteur est votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Senterre et un tiers (par exemple, vous payez le facture d'un tiers personnel), veuillez indiquer son nom. Si vous devez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur

Contrat concerné

Numéro d'identification du contrat

Description du contrat

A retourner à :

Energies du Senterre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE

80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 Cette ligne a une longueur maximum de 70 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Scanné avec CamScanner

Portail collaborateur

Sécurité

https://collab.ca-sudrhonealpes.credit-agricole.fr/portail/?terminal=KARPP006804#RIB

Tout va bien pour vous

Mes Clients

SOC S.A.S. RODE SERVE

Rechercher un client

Mon Activité

Mon Métier

Mon Entreprise

Mon Réseau

Relève d'identité bancaire IBAN SWIFT

+ Ouvrir une nouvelle fonction (paramètres...)

Relève Identité Bancaire

Choix possible

CCOU	85068233222	S.A.S. RODE SERVE
------	-------------	-------------------

Compte sélectionné :

* 85068233222 S.A.S. RODE SERVE

RIB FRANCE

IBAN ETRANGER

Domiciliation ANNEYRON (00120) Tél : 0475649016

Banque 13906 FR76 1390 6001 2085 0682 3322 276

Guehet 00120

Nom et Adresse du Titulaire S.A.S. RODE SERVE

210 CHEMIN DU CROS

26210 ST SORLIN EN VALLOIRE

Numéro de compte 85068233222

Cle 76 BIC AGRIFRP039

Imprimer

Valider

Abandonner



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 10128
69461 LYON CEDEX 06

Par internet

e-mail :
edfentreprises-rhone-alpes-auvergne-11@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 722

Service 0,05 €/min
+ prix appel

Urgence

N° de tél. dépannage : voir le détail de facturation par site

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **7570869525**
Compte commercial : 1-MURELC

FLX04200154902031-07RRAA01

SAVAJOLS SAS
700 RD 86
07340 ANDANCE

Facture du 11/02/2020 n° 10106985303



Electricité

Montant Hors TVA	1 380,69 €
Montant TVA (payée sur les débits)	276,14 €

Facture TTC	1 656,83 €
--------------------	-------------------

Montant total à payer (TTC)	1 656,83 €
------------------------------------	-------------------

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 11/03/2020 (sauf résiliation intervenue entre temps)

DEC
COMPTABILISÉ

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	1 656,83 €
à partir du :	26/02/2020

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 62214774998 XX



Facture du 11/02/2020 n° 10106985303

Récapitulatif de votre facture



Total Electricité (HT)		1 190,49 €
Fourniture		538,52 €
Acheminement		651,97 €
Taxes et contributions Hors TVA (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		190,20 €
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		37,73 €
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)		132,89 €
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)		13,05 €
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)		6,53 €
Services (HT)		0,00 €
Services		0,00 €
Total Hors TVA		1 380,69 €
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	276,14 €
TVA à 20,00%	1 380,69	276,14 €
Total TTC facturés sur la période		1 656,83 €

Nombre de Points de Livraison facturés

1

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprisesPar décision de la Commission de régulation de l'énergie, les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité HTA et BT (dits "TURPE 5 HTA-BT") sont entrés en vigueur au 1er août 2017. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises.Par décision des Pouvoirs Publics, les Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) évoluent à compter du 01/08/2019. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites**Résiliation**

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.**Origine 2018 de l'électricité vendue par EDF :**86,3% nucléaire, 8,5% renouvelables (dont 6,6% hydraulique), 1,5% charbon, 2,7% gaz, 1,0% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr


Détail de votre facturation par site du 11/02/2020 n° 10106985303

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
 Réf. de votre contrat 1-MUL9PV
 Prix non réglementés
 Souscrit depuis le 01/04/2015
 Venant à échéance le 28/03/2020
 Groupe de sites : EPINOUE

Données Point de Livraison

1097 ROUTE DE SAINT SORLIN QUARTIER DE LA GARE
 26210 EPINOUE
 Réf Acheminement Electricité : 30001971383678

Document à conserver 10 ans

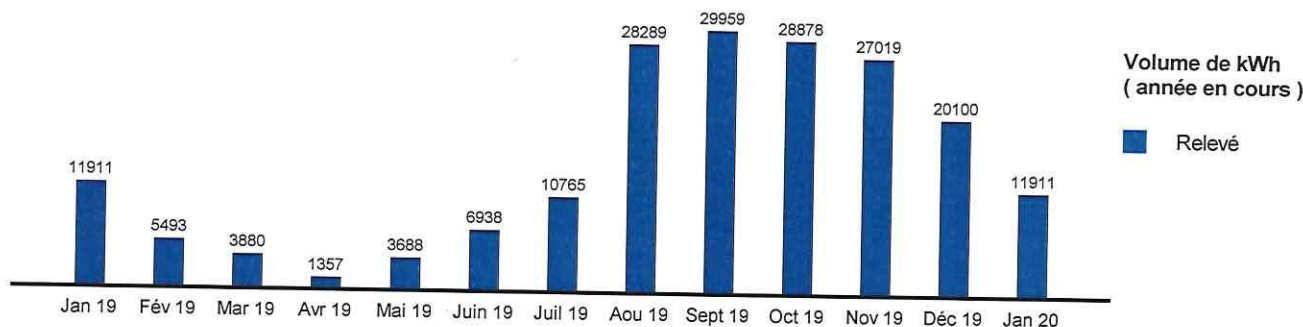
Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Evolution de la consommation facturée en kWh

Volume de kWh
(année en cours)

■ Relevé

Total EDF Electricité						538,52 €	HT
Abonnement électricité (HT)		Période		Prix unitaire HT		40,83 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2020 au 29/02/2020				40,83 €/mois	40,83 €	20,00 %
Consommation (HT)		Période		Conso 5 906 kWh	Prix unitaire HT	497,69 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/12/2019 au 13/01/2020		8 100 kWh	9,347 c€/kWh	757,11 €	20,00 %	
Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/12/2019 au 13/01/2020		3 811 kWh	6,311 c€/kWh	240,51 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/01/2020 au 11/02/2020		3 502 kWh	9,347 c€/kWh	327,33 €	20,00 %	
Estimation Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/01/2020 au 11/02/2020		1 636 kWh	6,311 c€/kWh	103,25 €	20,00 %	
Annulation estimation facture n°10105558711 Heures Pleines Hiver	du 14/12/2019 au 11/01/2020		-7 486 kWh	9,347 c€/kWh	-699,72 €	20,00 %	
Annulation estimation facture n°10105558711 Heures Creuses Hiver	du 14/12/2019 au 11/01/2020		-3 657 kWh	6,311 c€/kWh	-230,79 €	20,00 %	

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				651,97 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 14/12/2019 au 12/01/2020			-14,82 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/12/2019 au 13/01/2020	31.000 c.j	49.41 c€/c.j	15,32 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/01/2020 au 12/02/2020	30.000 c.j	49.41 c€/c.j	14,82 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/12/2019 au 12/01/2020			-34,95 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/12/2019 au 13/01/2020	31.000 p.j	116.49 c€/p.j	36,11 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/01/2020 au 12/02/2020	30.000 p.j	116.49 c€/p.j	34,95 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/12/2019 au 12/01/2020			-85,28 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/12/2019 au 13/01/2020	PS pondérée : 102 kW	2.79 c€/kW	88,12 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 14/01/2020 au 12/02/2020	3060.000 kW	2.79 c€/kW	85,28 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/12/2019 au 13/01/2020	8100.000 kWh	4.91 c€/kWh	397,71 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/12/2019 au 13/01/2020	3811.000 kWh	3.01 c€/kWh	114,71 €	20,00 %

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	Assiette		Taux de TVA
		INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					190,20 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/12/2019 au 11/02/2020	5 906 kWh	2,250 c€/kWh	132,89 €	20,00 %	
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2019 au 31/12/2019	0 kWh	0,10625 c€/kWh	0,00 €	20,00 %	
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 01/01/2020 au 11/02/2020	5 906 kWh	0,11050 c€/kWh	6,53 €	20,00 %	
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 14/12/2019 au 31/12/2019	0 kWh	0,21250 c€/kWh	0,00 €	20,00 %	
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 01/01/2020 au 11/02/2020	5 906 kWh	0,22100 c€/kWh	13,05 €	20,00 %	
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 14/12/2019 au 14/01/2020	139,55	27,04 %	37,73 €	20,00 %	

Total Hors TVA pour ce site		1 380,69 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	276,15 €	
TVA à 20,00%	1 380,69 €	276,15 €	
Total TTC pour ce site		1 656,84 €	TTC

Les montants de TVA et le montant TTC par site sont fournis à titre d'information. Seuls les montants figurant sur la première page font foi.

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041636027567 Type de compteur : PME-PMI
 Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 102

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 102
 Opérateur Heures creuses hiver 102
 Opérateur Heures pleines été 102
 Opérateur Heures creuses été 102



SAVAJOLS SAS TJ

Détail de votre facturation par site du 11/02/2020 n° 10106985303

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
 Réf. de votre contrat 1-MUL9PV
 Prix non réglementés
 Souscrit depuis le 01/04/2015
 Venant à échéance le 28/03/2020
 Groupe de sites : EPINOUBE

Données Point de Livraison

1097 ROUTE DE SAINT SORLIN QUARTIER DE LA GARE
 26210 EPINOUBE
 Réf Acheminement Electricité : 30001971383678

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Heures Pleines Hiver	152596 le 14/12/2019	160696 le 13/01/2020	du 14/12/2019 au 13/01/2020 : Heures Pleines Hiver	71
Heures Creuses Hiver	72647 le 14/12/2019	76458 le 13/01/2020	du 14/12/2019 au 13/01/2020 : Heures Creuses Hiver	68
Heures Pleines Eté	336945 le 14/12/2019	336945 le 13/01/2020	du 14/12/2019 au 13/01/2020 : Heures Pleines Eté	0
Heures Creuses Eté	147895 le 14/12/2019	147895 le 13/01/2020	du 14/12/2019 au 13/01/2020 : Heures Creuses Eté	0



Pack Performance

n° 1-DKH39ZR - 1

Référence Client 1-DJVD3GM

Conditions particulières

complétant les "Conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique à durée déterminée"

Entre

RODE SERVE domicilié(e) à 210 CHEMIN DU CROS 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE, immatriculé(e) au Répertoire national des entreprises sous le n°884838954, représenté(e) par Monsieur RODERICK SERVE dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

d'une part,

et

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE, Société Anonyme au capital social de 1 551 810 543 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, domiciliée à 196 AVENUE THIERS 69461 LYON CEDEX 06, représentée par Lionel Zécari, dûment habilité à cet effet, et désignée ci-après par "**EDF**",

d'autre part,

Le Client et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement par "la Partie" ou "les Parties".

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu et décidé ce qui suit :



PREAMBULE

Avec le Contrat Pack Performance vous bénéficiez d'un contrat de fourniture d'électricité et d'un outil de suivi et d'analyse de vos consommations et de vos dépenses énergétiques le service : "SuiviConso".

Article 1 : Objet et documents contractuels

Les présentes conditions particulières (ci-après désignées "Conditions Particulières") ont pour objet de préciser les conditions :

- d'accès et d'utilisation par le Client du RPD,
- de fourniture d'électricité par EDF telles que définies aux "Conditions générales de vente pour la fourniture d'électricité par EDF, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation, dans le cadre d'un contrat unique à durée déterminée", (ci-après les "Conditions Générales de Vente"),
- des services associés, notamment "SuiviConso".

Le Contrat exprime l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet du Contrat et se substitue à tout document éventuellement émis par l'une ou l'autre des Parties. Il annule toutes les lettres, propositions, offres et conventions antérieures en relation avec l'objet du Contrat.

Par "Contrat" les Parties conviennent expressément d'entendre les documents suivants, à l'exclusion de tout autre :

- les présentes Conditions Particulières,
- les annexes,
- les Conditions Générales de Vente en vigueur à la date de signature du présent Contrat, disponibles sur le site internet edf.fr/entreprises. Le Client est réputé en avoir pris connaissance et déclare les accepter expressément. L'ensemble de ces dispositions constitue l'accord des Parties.

En cas de conflit d'interprétation, les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales de Vente.

Toute modification du Contrat devra faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties.

Article 2 : Site du périmètre contractuel

L'électricité vendue par EDF est utilisée par le Client pour la consommation du Site figurant ci-dessous :

Site : RODE SERVE

Adresse : QUARTIER GARE ROUTE DE SAINT SORLIN 26210 EPINOUEZE

SIRET : 88483895400011

Ref. Acheminement électricité : 30001971383678

Le Client informera EDF par courrier de tout changement relatif à ces informations, dans le mois suivant le changement.

En signant le présent contrat, le Client autorise le fournisseur à obtenir et à utiliser les données de consommation du Site.

À la date de prise d'effet du Contrat, le volume annuel estimé de consommation du Site tel que transmis par le Client à EDF (ci-après désigné "volume global annuel estimé") est de 183 936 kWh.

Article 3 : Puissances souscrites

Les puissances souscrites du Point De Livraison sont précisées ci-dessous :

Site : RODE SERVE

Puissances souscrites en kVA

HPH	102
HCH	102
HPE	102
HCE	102



Article 4 : Horosaisonnalité des prix de la fourniture d'électricité

Le Client choisit la(les) horosaisonnalité(s) définie(s) ci-après, les consommations sont réparties et facturées comme suit.

Pour l'horosaisonnalité ETE-HIVER-HC-HP

Heures Pleines Hiver (HPH)	La saison haute porte sur la période 1er décembre 28(29) février et 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars.
Heures Creuses Hiver (HCH)	1er novembre au 31 mars, 8 heures par jour, consécutives ou fractionnées en deux périodes.
Heures Pleines Été (HPE)	1er avril au 31 octobre, toutes les heures non définies comme Heures Creuses d'été.
Heures Creuses Été (HCE)	1er avril au 31 octobre, 8 heures par jour consécutives ou fractionnées en deux périodes.

Article 5 : Services

La description des services est détaillée en annexe 1 du présent Contrat.

5.1 Sont inclus dans votre contrat :

- une alerte en cas d'écart de consommation,
- une alerte en cas de dépassement de puissance souscrite,
- l'espace Client qui permet la consultation, la gestion en ligne de votre Contrat, et l'accès à l'historique de vos factures.
- un bilan annuel permettant de disposer, une fois par an, d'un récapitulatif issu des factures émises par EDF, téléchargeable en ligne à tout moment depuis l'Espace Client sécurisé,

Ces prestations ne donnent pas lieu à facturation complémentaire.

5.2 Service de gestion payant SuiviConso :

Le service SuiviConso, ci-après le « Service » a pour objet la mise à disposition par EDF, via internet, d'un outil de collecte des données de consommations relatives au(x) point(s) de livraison, équipés de compteurs à courbes de charge téléreléves.

Le Service est souscrit à compter de la prise d'effet du présent Contrat pour une durée de 12 mois.

Si aucune des Parties n'a manifesté sa volonté de résilier le Service, selon les modalités prévues à l'article 8.3 celui-ci sera reconduit tacitement par périodes successives d'un an pour la durée restant à courir du Contrat.

5.3 Dispositions juridiques applicables au Service de gestion SuiviConso

5.3.1 Engagements des parties

Engagements d'EDF

EDF s'engage à :

- réaliser le Service tel que décrit dans l'annexe 1 du présent Contrat. EDF mettra en œuvre les moyens nécessaires afin d'exécuter le Service conformément aux normes et règles en vigueur,
- respecter les délais d'exécution prévus au Contrat, sous réserve du respect par le Client de son engagement relatif aux informations à communiquer préalablement à la réalisation du Service.

Engagements du Client

Le Client s'engage à :

- prendre toutes les dispositions pour permettre la collecte des données de comptage dans les conditions permettant la mise en œuvre du Contrat,
- fournir les annexes jointes au présent Contrat, datées et signées,
- fournir à EDF tous les éléments et informations techniques, économiques ou autres, nécessaires à la bonne exécution du Contrat,
- mettre en place les conditions permettant une bonne collaboration avec les gestionnaires de réseaux, EDF et ses sous-traitants le cas échéant pour l'exécution du présent Contrat.

En tout état de cause, la responsabilité d'EDF ne pourra être engagée pour tout problème lié à la gestion des habilitations qui relève de la responsabilité du Client.

5.3.2 Responsabilité

Chacune des Parties est responsable des dommages certains, matériels et directs qui résulteraient d'une quelconque inobservation des obligations stipulées dans le Contrat, par elle-même, son personnel ou tout tiers intervenant pour son compte.

La responsabilité globale de chacune des Parties est limitée au prix global du Service.

Les Parties entendent explicitement exclure les dommages indirects et immatériels tels que, notamment les pertes d'exploitation, ainsi que la perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle (y compris l'atteinte à la réputation et à l'image de marque) ou d'économies escomptées, qu'elles pourraient causer à l'autre Partie.

Le Client reste seul responsable de l'utilisation des données qui sont mises à sa disposition dans le cadre du Service et des conséquences qui en résultent.

La responsabilité d'EDF, au titre du Service, ne saurait être directement ou indirectement engagée, au cas où le Client viendrait, suite à la prise de connaissance de toute information délivrée au titre du Service ou bien suite à un manque d'information en résultant, à prendre une décision ou à déclencher une manœuvre entraînant un sinistre ou tout dommage direct ou indirect, matériel et immatériel.

5.3.3 Propriété Intellectuelle

Chaque Partie reste propriétaire ou titulaire des droits de propriété intellectuelle de toute nature (brevets, marques, dessins et modèles, propriété littéraire et artistique), des savoir-faire et des connaissances qu'elle possède au moment de la signature du Contrat ou sur lesquels elle détient des licences d'exploitation.

Ainsi, les documents propriété du Client communiqués à EDF dans le cadre de la préparation et de l'exécution du Service, ne pourront être utilisés par EDF que pour la réalisation des Services qui lui incombent au titre du Contrat.

Le Client sera propriétaire du rapport de synthèse au complet paiement de son prix. EDF en conservera une copie pour son usage interne.

Les outils et logiciels utilisés pour réaliser l'objet du présent contrat, resteront la propriété d'EDF et ne seront pas mis à la disposition du Client.

5.3.4 Sous-traitance

EDF se réserve le droit de sous-traiter une partie du Service à un ou plusieurs sous-traitants et demeure personnellement responsable vis-à-vis du Client de l'exécution de la totalité du Contrat. Toute référence aux collaborateurs d'EDF dans le Contrat comprend également ses sous-traitants.

EDF impose à ses sous-traitants éventuels des obligations telles que le respect des clauses du Contrat soit assuré, notamment vis à vis des dispositions du Code du Travail en matière d'hygiène et de sécurité, de lutte contre le travail clandestin ou dissimulé.

A l'exception de ces clauses, Engagements des Parties, Responsabilité, Propriété Intellectuelle, Sous-traitance, les clauses des Conditions Générales de Vente sont applicables au Service de gestion SuiviConso.



Article 6 : Prix

6.1 Prix de la fourniture d'électricité

Les prix indiqués dans le présent article sont hors taxes et impôts. Ils seront majorés de plein droit du montant des taxes, impôts, ou contribution de toute nature, tel que supporté par EDF au titre du Contrat.

Ils sont applicables à compter du 03 août 2020.

Abonnement €/mois HT : 32,50

ETE-HIVER-HC-HP	Prix Unitaire c€/kWh HT	Volume kWh
HCE	4,154	22 546
HCH	6,453	21 291
HPE	6,136	73 886
HPH	10,285	66 213

Ces prix couvrent la fourniture d'électricité, ils sont constitués :

- d'un abonnement mensuel exprimé en euros/mois,
- des prix unitaires par postes de prix appliqués à la consommation d'électricité en centimes d'euros par kWh.

6.2 Évolution des prix de l'électricité

Les prix hors taxes (HT) de la fourniture, incluant le prix de l'abonnement en €/mois et le prix de l'énergie exprimé en c€/Kwh (ci-après les "Prix de la Fourniture") sont garantis sans augmentation pour une durée de 36 mois à compter de la prise d'effet du Contrat, hors évolution du coût de la capacité tel que précisé à l'article 6.3.

6.2.1 Révision des Prix de l'électricité à l'issue de chaque période contractuelle

A l'issue de chaque période contractuelle EDF pourra notifier au Client une révision des prix de la fourniture par voie électronique ou par courrier au plus tard trois (3) mois avant la date de prise d'effet des nouveaux prix.

À compter de la réception des nouveaux Prix de la Fourniture, le Client pourra résilier le Contrat sans indemnité, dans les conditions prévues à l'article 8.2. Si le Client n'a pas demandé la résiliation du Contrat au plus tard quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date de prise d'effet des nouveaux Prix de la Fourniture, ces derniers seront applicables de plein droit pour la nouvelle période contractuelle.

6.2.2 Révision à la baisse des Prix de l'électricité en cours de Contrat

Les prix hors taxes (HT) de l'énergie exprimés en c€/kWh (ci-après les « Prix de l'Energie »), hors évolution du coût de la capacité tel que précisé à l'article 6.3, pourront être révisés à la baisse pendant la période contractuelle initiale en fonction de l'évolution des indices EEX French Financial Base Year Future™.

Les Prix de l'Energie résultant de l'évolution des indices EEX French Financial Base Year Future™ seront applicables de plein droit pour la durée restant à courir de la période contractuelle initiale, et seront notifiés au Client par email ou par courrier.

A tout moment, en cas de modification de structure, d'indisponibilité ou de disparition des indices EEX French Financial Base Year Future™, EDF informera le Client par email ou par courrier de l'indice de remplacement qui sera le plus proche possible des indices EEX French Financial Base Year Future™. A défaut d'opposition du Client sur ce nouvel indice de remplacement dans un délai de deux (2) mois suivant la notification par EDF telle que prévue ci-dessus, le nouvel indice de remplacement sera applicable de plein droit au Contrat. En cas d'opposition du Client sur le nouvel indice de remplacement, le Client pourra résilier son Contrat dans les conditions fixées à l'article 8.2.

Pour les besoins des présentes, on définit par EEX la société European Energy Exchange AG qui publie sur son site internet www.eex.com différents indices EEX French Financial Base Year Future™ utilisés pour le marché de l'électricité européen. La société EEX détient tous les droits de propriété intellectuelle sur les indices EEX French Financial Base Year Future™ publiés sur son site internet, qui ne peuvent être reproduits sans son accord préalable.

6.3 Marché de capacité

Les articles L 335-1 à L335-8 et R335-1 à R335-53 du Code de l'Energie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients. Pour cela, ils doivent acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'effacement). Ces dispositions sont complétées par les règles du mécanisme de capacité, prises par arrêté ministériel et publiées au Journal Officiel, conformément à l'article R335-32 du code de l'énergie.

Le coût de la capacité issu du mécanisme de capacité et supporté par EDF au titre du Contrat est inclus dans les prix de la fourniture. Il est notamment calculé sur la base :

- d'un prix de capacité :
 - pour l'Année de Livraison correspondant à l'année d'entrée en vigueur de la grille des prix appliqués au présent Contrat, le prix de capacité est égal au prix résultant de la dernière Enchère organisée par EPEX avant le début de l'Année de livraison. Pour l'année 2020, ce prix est égal à 16,5839 €/kW,
 - pour les Années de Livraison N ultérieures, le prix capacité est égal à la moyenne des prix de chaque Enchère organisée par EPEX pour l'année N, et comprise entre la date d'entrée en vigueur de la grille des prix appliqués au présent Contrat, soit le 03 août 2020 et le premier jour de livraison de l'année N.
- du coefficient de sécurité fixé par le ministère de l'Energie (après avis de la CRE) en vigueur pour l'année de livraison N. Il est égal à 0,98 pour l'année de livraison 2020. Au-delà de cette échéance, la valeur du coefficient de sécurité sera celle en vigueur pour l'année N à la date de livraison.

Avec :

Année de Livraison : année calendaire au cours de laquelle intervient la livraison.

Enchère : pour chaque Année de livraison, EPEX réalisera une à plusieurs enchères sur un marché organisé des garanties de capacité.

EPEX : European Power Exchange, gestionnaire de la bourse des marchés SPOT de l'électricité européens.

Les évolutions du coût capacité seront répercutées à la hausse ou à la baisse de plein droit au Client dans les prix de fourniture, au 1^{er} janvier de chaque année.

En outre, lors de la reconduction du Contrat, le coût de capacité intégré dans les prix de fourniture pourra être modifié par EDF (modification du montant et/ou de la base de référence). Les évolutions annuelles de la base de référence retenue seront répercutées de plein droit chaque année au Client selon les modalités définies au paragraphe ci-dessus.

Le Coût de Capacité, inclus dans les prix de la fourniture, est égal à :

Coût de capacité en c€/kWh			
HPH	HCH	HPE	HCE
1,044	0,027	0,000	0,000

6.4 Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité

Dans le cadre du Contrat unique, EDF facture simultanément au Client la fourniture d'énergie et l'utilisation des réseaux publics d'électricité définie par les articles L341-2 et suivants du Code de l'énergie. Le montant correspondant à l'utilisation des réseaux publics d'électricité par le Client figure sur sa facture. Les évolutions des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité s'appliquent de plein droit au présent Contrat, dès leur date d'entrée en vigueur.

Pour le site de consommation désigné à l'article 2 du présent contrat, le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité est : BT>36 kVA CU 4P

6.5 Prix du Service SuiviConso

Le prix de SuiviConso est déterminé pour une durée de 12 mois à compter de la date de prise d'effet du Contrat.

Le prix fera l'objet d'une ligne spécifique sur la facture d'électricité conformément à l'article L. 441-3 al.3 du Code de Commerce. Il sera facturé et réglé dans les mêmes conditions que les factures d'électricité.

Nom du Site	Service(s)	Prix HT
RODE SERVE	SuiviConso * Le Client bénéficie d'une remise commerciale de 3 Mois gratuit(s) sur le prix HT du service.	29,16 €/mois

* À compter de la prise d'effet du contrat.



6.6 Evolution du prix du(des) service(s) optionnel(s)

EDF pourra adresser au Client, 60 (soixante) jours calendaires au plus tard avant l'échéance de chaque période contractuelle de 12 (douze) mois, le nouveau prix applicable pour la nouvelle période de 12 (douze) mois. Sans contestation de la part du Client adressée à EDF par lettre recommandée avec accusé de réception 45 (quarante-cinq) jours calendaires avant la date d'application, le nouveau prix s'appliquera. Dans l'hypothèse où le Client refuserait l'application de ce nouveau prix, le Service SuiviConso ne sera pas reconduit.

Article 7 : Modalités de facturation et de règlement

7.1 Modalités de facturation

Les factures sont émises sur la base des informations communiquées à EDF par le GRD ou, à défaut, sur la base du volume global annuel estimé de Consommation du Client.

Le(s) prix unitaire(s) en c€/kWh sont appliqués à la consommation et facturés à terme échu.

L'abonnement en €/mois de la part fourniture électrique et le prix des services payants sont facturés à terme à échoir.

7.2 Modalités d'envoi des factures

Les factures sont adressées à :

Compte de facturation	Adresse de facturation
RODE SERVE	210 CHEMIN DU CROS 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE

7.3 Modalités de règlement des factures

Les factures sont réglées selon les modalités de paiement précisées dans le tableau ci-dessous :

Compte de facturation	Rythme de facturation	Moyen de paiement	Délai de Paiement
RODE SERVE	Bimestriel	Chèque	15 Jours A Emission de Facture

7.4 Suspension de la fourniture

En complément des cas de suspension de la fourniture d'Électricité prévus aux Conditions Générales de Vente, la fourniture pourra être interrompue par EDF pour un ou plusieurs Site(s) en cas de facture(s) impayée(s) au titre d'un précédent contrat de fourniture d'Électricité portant sur le ou lesdits Site(s). Cette suspension interviendra à l'expiration d'un délai de dix (10) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet. Les effets de la suspension sont prévus aux Conditions Générales de Vente.

Article 8 : Date d'effet, durée, résiliation

Le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties.

8.1 Date d'effet et durée

Le Contrat prend effet le 28 août 2020 à 00 heure, sous réserve de la réalisation des conditions figurant aux articles III et IV des Conditions Générales de Vente. Le Contrat est conclu pour une durée initiale de 36 mois à compter de sa date de prise d'effet le 28 août 2020.

Si aucune des Parties n'a manifesté sa volonté de résilier le Contrat, selon les modalités prévues au premier alinéa de l'article 8.2, celui-ci sera reconduit tacitement par périodes d'un an.

8.2 Résiliation fourniture

Outre les dispositions de l'article "Résiliation" des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à l'issue de la période contractuelle de 36 mois définie à l'article 8.1, et ensuite à

l'issue de chaque période de 12 mois en cas de reconduction tacite, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant l'issue de la période contractuelle considérée. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à l'issue de la période contractuelle considérée.

- par le Client, en cas de disparition des indices EEX French Financial Base Year Future™ et en cas d'opposition du Client à l'indice de substitution notifié par EDF tel que prévu ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard deux (2) mois après la réception de la notification d'EDF prévue au Contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date de la disparition de l'indice EEX French Financial Base Year Future™.

En complément des dispositions de l'article "Résiliation" des Conditions Générales de Vente, la résiliation du Contrat pourra intervenir à l'initiative du Client par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à EDF, moyennant un préavis d'au moins quarante-cinq (45) jours calendaires. Cette résiliation donnera lieu au paiement par le Client, au bénéfice d'EDF, d'une indemnité de résiliation anticipée fixée à 468,00 € par mois restant dus.

8.3 Résiliation du Service SuiviConso

Outre les dispositions des Conditions Générales de Vente, le Service pourra être résilié par le Client sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties à l'issue de la période contractuelle de 12 mois définie à l'article 5.2, et ensuite à date anniversaire en cas de reconduction tacite. La Partie souhaitant résilier adressera sa demande à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant l'issue de chaque période contractuelle de 12 mois. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à l'issue de la période contractuelle de 12 mois en cours.
- par le Client : à chaque évolution de prix, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant une évolution de prix telle que définie à l'article 6.6 du Contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date de l'évolution de prix initialement prévue.

Par dérogation à l'article "Responsabilité" des présentes applicable aux Services, toute résiliation du Service par le Client en dehors des cas de résiliation expressément définis par le présent Contrat sera considéré comme un "manquement grave du Client à ses obligations contractuelles" au sens des Conditions Générales de Vente et ouvrira droit pour EDF de résilier le Service. Par ailleurs et par dérogation aux Conditions Générales de Vente, en cas de résiliation d'EDF pour faute du Client, le Client sera redevable à EDF de l'intégralité du prix du Service pour l'année en cours.

Il est entendu entre les Parties que la résiliation du Service n'entraîne pas résiliation du présent Contrat. Cependant, la résiliation du présent Contrat entraîne résiliation du Service.

Sur demande du client, la plateforme web du service demeurera accessible pendant 10 jours calendaires à compter de la résiliation du contrat afin de lui permettre de récupérer ses données.

Si, pour quelque raison que ce soit, EDF n'est plus en mesure de recevoir les données du gestionnaire de réseau nécessaires à la bonne réalisation du Service, EDF sera dans l'impossibilité d'exécuter ses engagements conformément au présent Contrat. Alors, les obligations des Parties concernant le Service seront suspendues pendant la durée d'indisponibilité du Service. Dans cette hypothèse, les Parties conviennent de se rencontrer afin de décider de la suite à donner au Contrat concernant le Service, à défaut d'accord à l'issue d'un délai de 1 mois après le début d'indisponibilité du Service, l'une ou l'autre des Parties pourra résilier le Service, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité de part ni d'autre.



Article 9 : Correspondance

Toute correspondance relative à l'exécution du Contrat devra être adressée exclusivement à l'attention de :

Pour EDF,
Entreprises Rhône-Alpes-Auvergne
TSA 10128
69461 LYON CEDEX 06

Pour le Client,
Référence client 1-DJVD3GM
Monsieur RODERICK SERVE

ou leurs successeurs éventuels. En cas de modification d'interlocuteur, d'adresse e-mail ou d'adresse postale notamment, l'autre Partie en est alors informée dans les meilleurs délais.



Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier électronique à l'adresse : vosdonnees@edf.fr ou par courrier à l'adresse de votre facture en justifiant de votre identité.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés, vous pouvez aussi vous adresser au délégué à la protection des données personnelles d'EDF par courrier électronique à l'adresse : informatique-et-libertes@edf.fr ou par courrier Tour EDF - 20, Place de la Défense - 92050 Paris - La Défense Cedex.

Origine 2018 de l'électricité vendue par EDF : 86,3% nucléaire, 8,5% renouvelables (dont 6,6% hydraulique), 1,5% charbon, 2,7% gaz, 1,0% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Annexe 1 : Description du (des) service(s) souscrit(s)

1 Sont inclus dans votre contrat :

Alerte dérive consommation

Dans le cadre de cette prestation, après chaque facture émise par EDF sur la base de données de consommations relevées et publiées par le gestionnaire de réseau, le calcul du ratio suivant est réalisé pour chaque Site concerné : $\text{Ratio consommation} = [\text{consommation moyenne journalière sur la période facturée} - \text{consommation moyenne journalière sur la même période de facturation sur l'année N-1}] / \text{consommation moyenne journalière sur la même période de facturation sur l'année N}$.

Un historique de consommation d'un an minimum est nécessaire pour la mise en œuvre du service.

Si le ratio est supérieur à 20%, le Client reçoit une information par mail ou par fax l'alertant sur le niveau de dérive de consommation.

Alerte sur dépassement de puissance

Dans le cadre de cette prestation et pour les sites dont la puissance souscrite auprès de l'opérateur de réseau est supérieure à 36 kVA, après chaque facture émise par EDF sur la base de données de consommations relevées et publiées par l'opérateur de réseau, le calcul du ratio suivant est réalisé pour chaque Site concerné :

$\text{Ratio dépassement de puissance} = \text{montant en euros HT facturé par l'opérateur de réseau au titre des pénalités de dépassements de puissance} / \text{montant en euros HT de la facture du Site}$.

Si le ratio est supérieur à 10%, le Client reçoit une information par mail ou par fax l'alertant sur le niveau de dépassement de puissance.

Bilan annuel

Le bilan annuel permet au Client de disposer, une fois par an, d'un récapitulatif des données issues des factures émises par EDF. Ce récapitulatif de facturation porte sur la dernière année écoulée. Il est téléchargeable sur l'Espace Client sécurisé avec son historique de factures.

2 Service SuiviConso :

2.1 Description du Service

2.1.1 Principes

EDF s'engage à fournir au Client un outil de collecte de données de comptage dont le principe repose sur :

- la constitution d'une banque de données de courbes de charge,
- la mise à jour hebdomadaire de la banque de données par la collecte issue du compteur,
- la consultation de cette banque de données et l'utilisation des fonctions du logiciel par le Client accessibles sur Internet via un accès sécurisé.

Chez le Client, les personnes autorisées à accéder au site Internet SuiviConso, sont listées nominativement dans le tableau "identification des utilisateurs clients" figurant à l'Annexe 2.

Chaque utilisateur Client identifié reçoit par courrier électronique un identifiant et un mot de passe par utilisateur.

L'outil de collecte comporte des fonctions de base et différentes fonctions dont la mise en œuvre dépend de la configuration spécifique du Client.

EDF se réserve le droit de faire évoluer unilatéralement les fonctions du logiciel afin d'en améliorer l'ergonomie, les performances et les possibilités. EDF informera le Client de toute évolution majeure via le site Internet SuiviConso.

2.1.2 Fonctions du Service

L'outil de collecte des données de comptage permet de traiter les données par site ou avec une vision multisites. Il comporte les fonctions suivantes :

Accès sécurisé Internet :

- gestion des habilitations pour l'accès au site Internet et pour la mise à disposition des données brutes (Excel) et de documents autoportants,
- authentification et sélection d'un profil utilisateur,
- cryptage des données échangées,
- accès quotidien à la courbe de charge par identifiant et mot de passe.

Fonctions d'alerte :

- alertes déclenchées à la mise à jour des données sur le serveur,
- configuration à la mise en service des adresses électroniques des destinataires déterminés par le Client,
- émission automatique d'un message électronique en cas de dépassement des consignes haute et basse diminuées ou augmentées d'un pourcentage déterminé par le Client (pré-alerte).

Affichage graphique des données :

- affichage des valeurs mesurées des données de consommation,
- restitution des données sous forme numérique (tableau) vers un fichier compatible Excel®.
- affichage simultané de courbes regroupées, définies par le Client, permettant de comparer plusieurs sites,
- affichage des valeurs sous forme d'histogramme,
- calcul de l'énergie par plage temporelle,
- fonctions d'import/export de données par saisie manuelle ou par téléchargement d'un fichier compatible Excel®,
- fonctions de zoom,
- mise à disposition de rapports mensuels et annuels sur les consommations des sites.

Simulation :

- simulation des données de consommations à partir des courbes réalisées ou prévisionnelles.

2.1.3 Modalités techniques de collecte des données

Les Sites du Client doivent être équipés de compteurs électroniques télérelevables.

La télérelève du (ou des) compteur(s) du Client est réalisée conformément aux indications transmises par le client en annexe 2.

La base de données est mise à jour une fois par semaine.

EDF se réserve la possibilité de faire intervenir un tiers, sous sa responsabilité, pour la collecte des données de comptage du Client, notamment de la courbe de charge hebdomadaire. Dans ce cas, il pourra être demandé au Client d'autoriser ledit tiers à demander en son nom au gestionnaire du réseau la communication des informations confidentielles concernées selon le modèle proposé par le gestionnaire de réseau.

2.1.4 Fiabilité et disponibilité des données de comptage

Les données de courbes de charge sont issues des systèmes de comptage installés sur les sites du Client. Ces appareils utilisent les réseaux de télécommunications classiques, GSM ou GPRS. La qualité des informations ainsi collectées repose sur la fiabilité de la chaîne des éléments matériels et logiciels qui participent à leur collecte, leur relève et leur stockage, y compris les réseaux de télécommunication (téléphonique ou informatique).

2.1.5 Historique de données

Sous réserve de leur disponibilité, EDF mettra à disposition du Client une année d'historique de courbe de charge. Les courbes collectées sont stockées jusqu'à trois années glissantes.

2.1.6 Caractéristiques techniques pour l'accès au site Internet SuiviConso

Pour accéder aux données et aux fonctions du Service, le Client doit disposer à minima des équipements techniques d'accès à Internet. Ses points d'accès au réseau Internet doivent garantir un débit réseau suffisant et permettre l'utilisation du protocole HTTPS avec clés de cryptage sur 256 bits.



2.1.7 Disponibilité Technique

Le serveur est accessible 24 heures sur 24 et toute l'année sauf incident affectant le matériel ou le logiciel ou sauf opération de maintenance programmée.

Dans le cadre de la production du Service et de la maintenance de l'outil, les limites de responsabilité sont indiquées ci-après :

Prestations	Indicateurs	Niveau de service
Accessibilité du serveur	Indisponibilité annuelle du Service sur internet	< 96 heures réparties sur un maximum de cinq indisponibilités accidentelles par an et une plage hebdomadaire de maintenance préventive d'une durée qui n'excèdera pas trente minutes
Mise à disposition des données de consommation	Nombre d'échec net de récupération des courbes de consommation après la troisième tentative	<= 8 échecs
	Délai de rétablissement en cas de défaillance du matériel	<= 10 jours ouvrés à compter du 1 ^{er} jour d'absence de données
Production de rapports sur les consommations	Nombre d'échec net de production des rapports	<= 8 échecs

2.1.8 Modifications de paramètres

EDF s'engage à mettre à jour les paramètres susceptibles d'évoluer au cours de l'exécution du Contrat.

Les paramètres concernés sont les suivants :

- le changement des caractéristiques du Contrat de fourniture et du Contrat de Livraison,
- le changement des coordonnées interlocuteurs du Client.

Les demandes de modifications de paramètres sont à adresser au responsable commercial d'EDF ou au service client dont les coordonnées figurent à l'article 9.



Annexe 2 : Informations nécessaires à la télérelève des compteurs électricité

EDF met à disposition du Client, l'outil SuiviConso de collecte des données de comptage relatives aux points de livraison et de consommation, équipés de compteurs à courbes de charge télérelévéables par le réseau de télécommunication filaire classique GSM ou GPRS, tels que listés dans les tableaux ci-dessous.

Le tableau ci-dessous décrit l'ensemble des points de comptages télérelevés (canaux) faisant l'objet du périmètre contractuel. (Un site peut comporter un ou plusieurs points de comptage)

Description des canaux réels de flux télérelevés :

N° du Site	Nom du Site	RAE	Référence interne EDF	Dénomination du canal
	RODE SERVE	30001971383678		

*RAE Référence Acheminement électricité

Pour les éléments suivants : Type de comptage, N° de téléphone comptage, N° aiguilleur, Code d'accès esclave ou clé ICE ou code Q1000, Code d'accès maître, N° de tableau, Adresse application Q1000 et Code liaison Q100, le Client s'engage à faciliter l'obtention de ces données auprès du gestionnaire de réseau.

Pour les clients multi sites, possibilité de créer des canaux virtuels permettant une vision regroupée de plusieurs sites :

2. Identification des utilisateurs Client :



Annexe 3 : Autorisation de communication des données de comptage

RODE SERVE, au capital social de euros, domicilié(e) 210 CHEMIN DU CROS 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE, représenté(e) par Monsieur RODERICK SERVE dûment habilité(e) à cet effet, et désigné(e) par "**le Client**",

donne, par le présent mandat spécial, l'autorisation expresse à :

Électricité de France, Société Anonyme au capital social de 1 551 810 543 euros, dont le siège social est situé à Paris 8^e, 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro : 552 081 317, domiciliée à 196 AVENUE THIERS 69461 LYON CEDEX 06, en sa qualité de fournisseur d'électricité, (ci-après le " Tiers "),

pour demander en mon nom et pour mon compte au Gestionnaire du Réseau de Distribution, le cas échéant dans les conditions prévues au catalogue des prestations, la collecte et la communication à EDF des données fines de mesure relatives au(x) Site(s) visés ci-dessous disposant d'un compteur communicant à la date de signature du contrat de service ou en cours dudit contrat, soit :

- la courbe de charge à fréquence quotidienne,
- les index quotidiens et puissances maximales quotidiennes,
- l'historique de courbe de charge disponible,
- l'historique des index quotidiens et puissances maximales quotidiennes disponibles.

Ces données sont nécessaires à l'exécution du Contrat de service. Tout retrait du présent mandat entraîne une résiliation du Contrat de service à l'initiative du Client, conformément aux conditions de l'article "Durée, Résiliation" des présentes Conditions Particulières.

Le présent mandat est consenti pour la durée du Contrat de service. Il s'applique à tous les Sites entrant dans le périmètre du Contrat de service. Le présent mandat cessera pour les Sites qui sortiraient du périmètre du Contrat de service.

Les Sites auxquels s'applique le présent mandat sont le(s) point(s) de comptage suivant(s) :

Nom du Site	N° RAE (Référence Acheminement Electricité)
RODE SERVE	30001971383678

En cas de modification des codes d'accès, le Client demande au gestionnaire de réseau public, de tenir immédiatement informé Électricité de France et de lui transmettre directement les nouveaux codes par le moyen suivant :

Par mail : services1-mes@edf.fr

Par la signature de ce document, **le client autorise expressément le Tiers à demander et à recevoir communication auprès du Distributeur, des données décrites ci-dessus, sous réserve de disponibilité.**

Cette autorisation est donnée à compter de sa date de signature par le Client pour la durée du Contrat de service.

Le Client accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par le Tiers et/ou le gestionnaire de réseau à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès des Tiers et/ou du gestionnaire de réseau.

Diffusion assurée par EDF : un exemplaire au gestionnaire de réseau

Offre de fourniture d'électricité

RODE SERVE

Transmise le 09/09/2020
Valable jusqu'au 11/09/2020

Votre site de consommation						
Référence Acheminement Electricité (RAE)	Adresse de consommation		Consommation annuelle en MWh ¹			
30001971383678	RTE DE ST SORLIN-QUARTIER GARE 26210 EPINOUE		500.000			

Votre société		
SIRET	Adresse de facturation	Interlocuteur
88483895400011	210 CHE DU CROS 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE	Roderick SERVE 06 72 21 45 47 sarl-les-epars@orange.fr

Puissances souscrites ²						
Référence acheminement	Type de TURPE ³	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
30001971383678	BTSUPCU4	0	102	102	102	102

Prix de l'énergie fixe en €/MWh ⁴						
Référence acheminement	Période de fourniture	Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
30001971383678	Du 18/09/2020 au 18/09/2021	88.89	88.89	58.29	56.68	46.71

Ces prix n'intègrent pas d'énergie renouvelable : 100 % d'énergie renouvelable représente un coût de 1,00 €/MWh.

☐ **Oui, je souhaite une offre 100 % renouvelable** (cochez la case ci-contre)

Capacité en €/MWh

	Période de prix	Type de prix	Prix de vente Capacité en €/MWh
30001971383678	Du 18/09/2020 au 31/12/2020	Prix réel	9.90
	Du 01/01/2021 au 18/09/2021	Prix estimé*	5.69
Les années suivantes	Coût déterminé en janvier de l'année N		

Le calcul du coût est précisé dans nos Conditions Générales de Vente.

*Sur la base du prix de la dernière enchère de capacité 2019 pour 2020. Le coût de capacité réel sera calculé sur le prix de la dernière enchère révélé sur la plate-forme d'échanges organisés l'année N-1 + 100 €/MW, N année de livraison.

CEE en €/MWh

	Période de prix	Prix de vente CEE en €/MWh
30001971383678	Du 18/09/2020 au 31/12/2020	4.50
	Du 01/01/2021 au 18/09/2021	4.50
Les années suivantes	Coût déterminé en janvier de l'année N	

Le calcul du coût est précisé dans nos Conditions Générales de Vente.

¹ Sur la base des informations transmises à Primeo Energie

² Puissance souscrite en kVA si basse tension, sinon en kW.

³ Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité

⁴ Le prix de l'énergie s'entend hors toutes taxes (CTA, TCCFE, TDCFE, TICFE et TVA) hors coût d'acheminement, hors coût de capacité, hors coût de CEE et hors coût de soutirage (à ce jour 0 €/MWh). Tous ces coûts et taxes sont refacturés à l'euro près en toute transparence sur votre facture par Primeo Energie.

Conditions Particulières de Vente

Modalités de facturation

Les factures sont envoyées par mail à la personne en charge de la facturation. La consommation est facturée mensuellement à terme échu sur la base des données de consommation transmises par l'opérateur de réseau.

Vous vous engagez à payer les factures mensuelles par prélèvement automatique à 15 jours date de facture.

Conditions Générales de Vente

Les CGV font partie intégrante de cette offre et en sont indissociables. L'offre sera intégrée en tant que Conditions Particulières aux CGV.

Etant préalablement rappelé que les termes de cette offre s'entendent tels qu'ils sont définis dans les Conditions Générales de Vente, que les présentes Conditions Particulières de Vente prévalent en cas de contradiction avec les Conditions Générales de Vente et que toute modification des présentes Conditions Particulières de Vente nécessite un accord préalable et écrit entre les Parties.

Acceptation de l'offre

Je souscris à l'offre Primeo Energie pour la fourniture d'électricité et je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente Primeo Energie et les conditions générales du gestionnaire de Réseau Enedis qui sont disponibles sur le site internet de Primeo Energie ou envoyées sur simple demande. Je m'engage par ailleurs à envoyer le mandat SEPA ci-joint complété et signé avec le RIB de la société.

J'ai vérifié et je reconnais que les caractéristiques techniques d'électricité décrites ci-dessus sont exactes et correspondent à mes besoins.

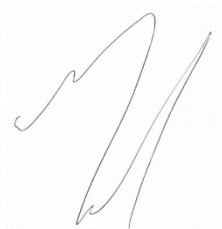
J'ai bien noté que ceci est un contrat qui m'engage à compter de mon accord.

Primeo Energie pourra utiliser le nom du client à titre de référence dans sa documentation commerciale et marketing. En cas de refus du client, ce dernier pourra cocher la case ci-jointe ☐

Fait à Paris, le 09/09/2020

Pour Primeo Energie
Benoit DOIN, Directeur Général

Pour



(Signature et cachet)

Autorisation de collecte de données

Dans le cadre de ses services et afin de permettre leur exécution et amélioration, Primeo Energie France et ses filiales effectuent une collecte de données à caractère personnel du Client et informations à caractère commercialement sensible.

Par la signature de ce contrat, le Client autorise expressément la société, Primeo Energie France et ses filiales ainsi qu'à ses sous-traitants dont la liste est disponible sur simple demande à contact@primeo-energie.fr, à accéder, via le Système de Gestion des Echanges du GRD ou sur simple demande au GRD, aux données suivantes :

- Données contractuelles ;
- Données de consommation et de production et courbes de charge passées et à venir ;
- Données de facturation (données de consommation transmises au fournisseur d'énergie pour la facturation).

Les données collectées ont pour vocation à donner au Client une information la plus précise possible sur l'utilisation de son électricité et à lui restituer une analyse comparative de l'état de sa consommation la plus pertinente possible.

La présente autorisation ne peut être cédée, les données ainsi collectées sont accessibles uniquement à Primeo Energie France et ses filiales ainsi qu'à ses partenaires qui sont responsables de leur traitement. Elle est consentie pour la période contractuelle de fourniture d'électricité couverte par le contrat conclu entre le Client et le Fournisseur.

Le Client accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par Primeo Energie France et ses filiales ainsi que par ses partenaires à des fins de gestion et de traçabilité de façon anonymisée.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données et d'un droit d'opposition au traitement de ses données. Le Client dispose du droit de solliciter une limitation du traitement et la portabilité des données qu'il a lui-même mis à la disposition du responsable de traitement. Le Client exerce ces droits en s'adressant à contact@primeo-energie.fr, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de son justificatif d'identité.

Le groupe Primeo Energie



Acteur historique Suisse
depuis 1897



Installé en France depuis 1906



575 millions d'€ de CA



170 000 clients



549 salariés

Pourquoi nous choisir ?



Une offre transparente



Sur mesure



Un interlocuteur dédié



Gestion de la relation avec
les gestionnaires de réseau



Gestion des prévisions
et du suivi marché

Primeo Energie, producteur d'énergie renouvelable et fournisseur d'électricité



1222 GWh de production
d'électricité renouvelable
(soit la consommation annuelle
de 256 185 foyers)



218 réseaux de chaleur
en Suisse et en France



3423 km de réseaux électriques



6 TWh d'énergie vendus



Panneau solaire



Éolienne



Centrale hydroélectrique

Evolution de la consommation facturée en kWh



11911
5493
3880
1357
3688
6938
10765
28289
29959
28878
27019
20100
160187

Volume kWh
22 546
21 291
73 886
66 213

offre EDF	offre Primeo
22546	
21291	
73886	
66213	
183936	500000

Le client va augmenter de puissance et même passer en + de 250 kVA
très forte augmentation à venir

choix CAR **220723**
20% de + que EDF